

BUDGET PRIMITIF 2018

Rapport de présentation



**Conseil Communautaire
Du 11 janvier 2018**

SOMMAIRE

1	- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2018.....	p 4 et 5
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2018.....	p 6 et 7
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	p 9 à 26
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	3.3.1 - Les reversements aux communes	
	3.3.2 - La contribution au FPIC	
	3.3.3 - Les frais financiers	
	3.3.4 - Les Ressources Humaines	
	3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activité	
	3.3.6 - Les autres dépenses à caractère général	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	p 28
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	p 29
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES.....	p 30
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT.....	p 31
8	- L'INVESTISSEMENT.....	p 33 à 40
	8.1 - VUE D'ENSEMBLE : L'INVESTISSEMENT PAR BUDGETS ET PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	8.2 - SUR L'INVESTISSEMENT : LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2018	
	8.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	8.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
9	- LA GESTION DE LA DETTE.....	p 41 à 42
10	- LE BUDGET 2018 DE LA GESTION DES DECHETS (annexe).....	p 43 à 44

1- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2018

Ce budget Primitif 2018 de Vienne Condrieu Agglomération est le premier budget de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de la Commune de Meyssiez.

Il s'agit donc du budget d'une intercommunalité de 30 communes et de 89.000 habitants avec des compétences fortes et élargies.

En ce sens ce budget 2018 est à la fois fondateur et singulier :

- Il s'inscrit dans la continuité d'actions et des engagements pris par chacune des deux intercommunalités qui ont fusionné. C'est ainsi qu'il intègre les crédits d'action en fonctionnement et les opérations d'investissement en cours de réalisation ;
- Il traduit le passage en fiscalité professionnelle unique des 11 communes issues de la Région de Condrieu , en assurant la neutralité budgétaire de ce changement pour les budgets des communes concernées au 1^{er} janvier 2018,
- Il garantit le maintien des mécanismes de solidarité antérieurs des deux intercommunalités,
- Il est construit en recettes sur la base des orientations prises en matière de fiscalité par les Maires en bureau intercommunautaire pendant la phase préparatoire à la fusion, ces orientations étant soumises au vote du conseil communautaire par délibération séparée ;
- Il prend en compte, à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement, les budgets des Syndicats intercommunaux et Syndicats mixtes dissous au 31 décembre 2017 consécutivement à la fusion. Il s'agit en particulier du SYVROM et des Syndicats d'assainissement SYSTEPUR, SISEC, SIASO et RHONE GIER (le périmètre réduit de ce dernier n'incluant plus notre intercommunalité).

Ce budget primitif 2018 est organisé autour d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- Le budget annexe des transports et déplacements,
- Le budget annexe de l'immobilier d'entreprises,
- Le budget annexe des zones économiques,
- Le budget annexe de l'assainissement.

L'ensemble forme un budget solide et porteur d'avenir pour Vienne Condrieu Agglomération :

1 -Une capacité d'autofinancement significative et crédible

En section de fonctionnement les crédits mis en place en dépenses reprennent pour l'essentiel les moyens consacrés antérieurement par les deux intercommunalités à l'exercice de leurs compétences.

Cela est vrai pour les moyens dédiés aux différents domaines d'interventions (prestations, participations, moyens matériels, fonctionnement courant des structures...) mais également pour les dépenses de personnels puisque tous les agents des deux structures, quelque soit leur statut, sont repris dans la nouvelle intercommunalité.

Çà et là des économies d'échelle ont pu être réalisées et des efforts ont également été demandés aux services gestionnaires pour atteindre l'équilibre attendu du budget, mais sans que ces économies ne compromettent pour autant la politique d'action décidée par les élus.

En recettes de fonctionnement, les prévisions ont été travaillées de façon réaliste et prudentielle :

- Sur la fiscalité tout d'abord en prenant en compte des évolutions de bases qui tiennent compte des progressions observées ces dernières années sur le territoire : + 1% pour les bases de taxe d'habitation, + 2% sur les bases de CFE, + 1,5% sur les bases de la TEOM, hors coefficient d'actualisation des bases voté dans le cadre de la loi de finances ;
- Sur les dotations et autres recettes fiscales globalisées ensuite, puisqu'il a été pris en compte les produits perçus en 2017, en particulier pour le FNGIR, les IFER, la CVAE et la TASCOT. Certaines dotations ont été anticipées à la baisse compte-tenu de leur évolution tendancielle constatée ces dernières années, il s'agit notamment de la DCRTP (-8%), de la compensation sur Cotisation économique territoriale, et de la compensation ex part salaires de la TP (-2,5%) ;
- En revanche, la fusion des deux intercommunalités pourrait avoir un effet positif sur la dotation d'intercommunalité, estimée à environ 600.000 € ;
- Enfin, les recettes des différents domaines d'activités (redevances, produits d'exploitation, locations, subventions et participations reçues...) ont été appréciées au plus juste.

Au final, malgré un contexte général très tendu pour les finances des collectivités locales, la section de fonctionnement du budget 2018 dégage une capacité d'autofinancement pour l'investissement significative et crédible pour l'avenir.

Cela se traduit en particulier par le niveau d'épargne nette dégagée par :

- Le budget principal : 1.812.000 €,
- Le budget annexe des transports et déplacements : 864.000 €,
- Le budget annexe de l'assainissement : 1.585.000 €.

2 - Un budget d'investissement solide et ambitieux pour le développement du territoire

En 2018, le budget d'investissement global de Vienne Condrieu Agglomération (hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette) s'élève à 25.413.000 €.

Ces investissements se décomposent entre :

- 15.000.000 € pour le budget principal,
- 10.413.000 € pour les budgets annexes.

Concernant le budget principal, les 15.000.000 € en 2018 sont à mettre en rapport avec les sommes inscrites aux budgets primitifs 2017 des 2 intercommunalités : 13.507.000 € pour ViennAgglo et 2.447.449 € pour la Communauté de la Région de Condrieu. On constate donc que ce budget 2018 reste dans la « voilure » des politiques d'investissement précédentes.

En deuxième lieu on peut relever que ce budget reprend aussi sous forme de réinscriptions les reports d'investissements des syndicats mixtes dissous, en particulier du SYVROM (0,5 M€), du SYSTEPUR (1,8 M€), du SIASO (0,35 Me) et du SISEC (0,2 M€).

Ce budget d'investissement est détaillé au chapitre 8 et il s'en dégage les 3 points forts suivants :

- L'ensemble des domaines d'intervention est servi,
- Les mécanismes de solidarité antérieurs et les engagements pris par les 2 intercommunalités sont respectés, en particulier dans les domaines de la voirie, de l'habitat ou encore de l'aménagement de zones économiques ;
- Un certain nombre de projets structurants engagés antérieurement par ViennAgglo arrivent en phase opérationnelle en 2018 et un effort particulier est fait dans le domaine de l'assainissement pour la modernisation des équipements de traitement et des réseaux.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2018

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2018	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	62 883 000 €	19 148 000 €
BUDGET TRANSPORTS	8 350 000 €	3 980 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	560 700 €	1 076 000 €
ZONES ECONOMIQUES	1 962 000 €	1 900 000 €
ASSAINISSEMENT	7 524 000 €	6 959 000 €
S/TOTAL	81 279 700 €	33 063 000 €
TOTAL	114 342 700 €	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre le budget principal et les budgets annexes.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la Communauté d'Agglomération.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (suite)

L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGET

	Budget Principal	Transport	Immobilier d'Entreprises	Assainissement
+ Recettes réelles de fonctionnement	62 713 000 €	8 308 000 €	546 700 €	7 015 000 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	57 647 000 €	7 325 000 €	291 700 €	4 103 000 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	5 066 000 €	983 000 €	255 000 €	2 912 000 €
- Remboursement du capital de la dette	3 254 000 €	119 000 €	255 000 €	1 327 000 €
= Epargne nette	1 812 000 €	864 000 €	0 €	1 585 000 €

L'épargne est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Nota : le budget annexe des zones économiques qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et n'est donc pas présenté dans ce tableau.

3 –

LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	26 317 000 €	• Reversements aux communes	15 827 000 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	9 365 000 €	• Contribution FPIC	864 000 €
• Dotations de l'Etat	7 365 000 €	• Frais financiers	772 000 €
• TEOM	8 894 000 €	• Ressources Humaines	17 583 800 €
• Attributions comp. négatives	157 000 €		
<hr/>			
S/Total Recettes principales.....	52 098 000 €		
• Recettes des domaines d'activités	8 291 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	20 903 900 €
• Autres remboursements	2 324 000 €	• Autres dépenses à caractère général	1 696 300 €
<hr/>		<hr/>	
S/Total Recettes réelles.....	62 713 000 €	S/Total Dépenses réelles.....	57 647 000 €
• Op ordre amortissement des subventions d'équipement	170 000 €	• Op ordre amortissements immo.	3 200 000 €
		• Op ordre virement sect. invt.	2 036 000 €
<hr/>		<hr/>	
TOTAL RECETTES.....	62 883 000 €	TOTAL DEPENSES.....	62 883 000 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du Budget principal s'élèvent à 62 883 000 €

Elles se décomposent entre :

	<u>BP 2018</u>
- les recettes dites « principales »	52 098 000 €
- les recettes des domaines d'activités	8 291 000 €
- les remboursements de personnel et de frais des budgets annexes	2 324 000 €
	<hr/>
soit un S/Total de recettes réelles	62 713 000 €
- des recettes d'ordre	170 000 €
	<hr/>
TOTAL des Recettes	62 883 000 €

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « Recettes Principales » nous avons :

1. les recettes « fiscales », avec :

	<u>BP 2018</u>
- la cotisation foncière des entreprises.....	10 410 000 €
- la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).....	5 366 000 €
- la Taxe d'habitation (transférée des départements).....	8 566 000 €
- la taxe foncière non bâtie (transférée de la Région).....	40 000 €
- le produit additionnel au foncier NB.....	95 000 €
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).....	840 000 €
- la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales).....	1 000 000 €

Les prévisions sur les recettes fiscales ont été calculées de façon prudentielle en prenant pour référence le produit encaissé de 2017, une hypothèse raisonnable sur les croissances de bases (1 % sur le coefficient d'actualisation et entre 1 et 2% sur la croissance physique des bases).

2. Les compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle

Ces compensations s'élèvent à 9 365 000 € et se décomposent en trois dotations : le FNGIR (5 838 000 €), la DCRTP (2 977 000 €) et la compensation sur CET (550 000 €).

S'agissant du FNGIR, afin de mettre l'ensemble des 30 communes sur un pied d'égalité il a été convenu que cette dotation serait portée par la communauté d'agglomération (en recette comme en dépense). Afin d'assurer la neutralité budgétaire, il en a été tenu compte dans le calcul de l'attribution de compensation des 11 communes issues de la Communauté de la Région de Condrieu.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 365 000 € en 2018

Ces dotations se décomposent en 2 parts : la dotation d'intercommunalité estimée à 865.000 € et la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU estimée à 6.500.000 €

4. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 8 894 000 € en 2018

La prévision est faite avec pour hypothèse une croissance des bases de 2,5 % (dont 1% de coefficient d'actualisation) et les taux d'imposition différenciés approuvés par le conseil pour les 3 zones de perception.

5. Les attributions de compensation négatives

Elles s'élèvent à 157 000 €. Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences suite à l'évaluation des transferts de charges par la CLECT.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	<u>BP 2018</u>
- Economie – Tourisme	172 500 €
- Emploi, Formation, Insertion	418 400 €
- Aménagement urbain et Habitat	89 400 €
- Cohésion Sociale et Politique de la Ville.....	191 500 €
- La Petite Enfance	4 365 600 €
- La Jeunesse	91 000 €
- Le Service de Téléalarme	780 000 €
- Les Politiques Territoriales.....	38 000 €
- Les équipements sportifs	133 000 €
- Les piscines.....	246 000 €
- L'environnement.....	38 000 €
- La gestion des déchets	1 727 600 €
	<hr/>
TOTAL.....	8 291 000 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 avec la présentation des dépenses par domaine d'activités.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal s'élèvent à 62 883 000 € en 2018.

Elles se décomposent en grands postes suivants :

	<u>BP 2018</u>
- les reversements aux Communes	15 827 000 €
- la contribution au FPIC	864 000 €
- les frais financiers	772 000 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	17 583 800 €
- les dépenses des domaines d'activités	20 903 900 €
- les autres dépenses à caractère général	1 696 300 €
	<hr/>
soit un S/Total de dépenses réelles	57 647 000 €
+ opérations d'ordre	5 236 000 €
	<hr/>
Total des dépenses	62 883 000 €

3.3.1 - Les reversements aux communes

L'enveloppe de 15 827 000 € est constituée de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération aux communes :

- Attribution de compensation des communes ex Viennagglo et Meyssiez	10 481 000 €
- Attribution de compensation des communes ex Région de Condrieu	5 346 000 €

En ce qui concerne les communes ex ViennAgglo, le montant de l'attribution de compensation de 2018 est celui de 2017, minoré des transferts de charges décidées par la CLECT sur le transfert de gestion des zones économiques, et majoré de la Dotation de solidarité perçue antérieurement.

En ce qui concerne les communes issues de la Région de Condrieu, le calcul de l'attribution de compensation intègre : les éléments fiscaux relatifs au passage en fiscalité professionnelle unique, la prise en compte de la DCRTP et du FNGIR et de la prise en charge par l'ex Région de Condrieu de la part communale au FPIC, et les retenues de diverses charges nettes transférées au titre des compétences (participations au SDIS, à la fourrière animale, informatique dans les écoles...).

Le sens général du calcul de l'attribution de compensation versée aux communes est :

- La neutralité budgétaire pour les communes dans le passage en FPU,
- Le respect et la pérennisation des mécanismes de solidarité mis en place antérieurement par les deux intercommunalités.

Ces données restent encore à valider et à approfondir par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges appelée à se réunir au 1^{er} semestre 2018.

3.3.2 - La contribution au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2018 a été évaluée à 864.000 € (dont 652.000 € pour ex ViennAgglo et Meyssiez, et 212.000 € pour la Région de Condrieu). Elle correspond aux montants constatés en 2017 sur les deux périmètres.

3.3.3 - Les frais financiers

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2018 et emprunts nouveaux mobilisables en 2018), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de ViennAgglo, de la Région de Condrieu et du Syvrom. La prévision pour 2018 s'élève à 772 000 €.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3.3.4 - Les dépenses liées aux ressources humaines

Les dépenses liées au personnel s'élèvent globalement à 17 583 800 € en 2018 dont :

- 15.624.300 € pour les personnels issus de ViennAgglo,
- 1.959.500 € pour les personnels issus de la Région de Condrieu.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- la rémunération du personnel proprement dit 16 953 000 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel 630 800 €

S'agissant de la masse salariale du personnel, la prévision est faite à effectifs constants des postes en place dans chaque intercommunalité. et il est rappelé que l'ensemble des agents, quel que soit leur statut, est repris dans la nouvelle communauté. En regard des postes restant à pourvoir, le seul renfort envisagé concerne la direction de l'aménagement urbain qui va devoir suivre les PLU des 30 communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

A noter que cette masse salariale est atténuée en recettes par les remboursements de traitements qui proviennent des budgets annexes, pour un montant global de 1 993 000 €.

En ce qui concerne les « autres dépenses centralisées liées au personnel », elles sont constituées par : le budget de la formation (94.000 €), les prestations relatives à la politique sociale du personnel (413 000 €) et des dépenses diverses pour 123.800 € (médecine du travail, charges liées au personnel handicapé, annonces – insertions, indemnités des régisseurs, plan de déplacement d'administration....)

3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activités

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

Ces dépenses sont explicitées en détail dans les pages suivantes :

BP 2018

- Economie, Tourisme, Jazz à Vienne2 008 400 €
- Subventions d'équilibres à l'Immobilier Entreprises et zones250 000 €
- Emploi, Formation, Insertion661 000 €
- Aménagement du territoire382 000 €
- Politique de l'Habitat443 100 €
- Cohésion Sociale et Politique de la Ville559 100 €
- Petite Enfance1 256 400 €
- Jeunesse50 000 €
- Le Service Téléalarme141 000 €
- Les Politiques Territoriales165 900 €
- La voirie communautaire1 543 300 €
- Les eaux pluviales et les rivières643 000 €
- Les équipements sportifs519 100 €
- Les piscines567 900 €
- La subvention d'équilibre au budget des transports1 120 000 €
- L'environnement, la nature, le plan climat249 900 €
- La gestion des déchets7 114 700 €
- La maintenance du patrimoine et les moyens techniques376 100 €
- Le soutien aux évènements intercommunaux64 000 €
- La fourrière animale38 000 €
- La contribution au Service Incendie2 751 000 €

TOTAL..... 20 903 900 €

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Dans cette présentation détaillée, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE
--

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 008 400 € en 2018.

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique	245 700 €
- Développement touristique	1 093 200 €
- Soutien à Jazz à Vienne	669 500 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création et au développement d'entreprises (95.200 €), la cotisation à l'Aderly (5 000 €), les moyens d'actions pour le soutien au développement du commerce (61 500 €), le partenariat avec la Chambre d'Agriculture via le CTIR (23 000 €), les actions de promotion de l'agriculture locale (20.000 €), une enveloppe dédiée à la promotion économique (17 000 €), et des charges de gestion du service ou de l'espace Saint Germain (16 000 €).

Pour le tourisme, l'essentiel porte sur la subvention attribuée à l'Office du Tourisme à Vienne (758.200 €) et sur la continuité des moyens consacrés au tourisme par la Région de Condrieu (46.000 €). A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour (126 000 €) pour l'Office de tourisme, 15.500 € pour le département de l'Isère et des moyens pour le contrôle de gestion (2 500 €).

Enfin ce budget prend en compte une provision de 100.000 € afin de d'assurer la participation de Vienne Condrieu Agglomération à la continuité de gestion du port des Roches de Condrieu et de la base de loisirs dans le prolongement de la dissolution du Syripel.

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de ViennAgglo à l'EPIC (667 000 €) à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (2 500 €).

Les recettes s'élèvent à 172 500 €, il s'agit pour l'essentiel du produit de la taxe de séjour.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 661 000 € en 2018.

Avec trois thématiques :

- L'emploi / formation 178 600 €
- L'insertion des publics en difficultés..... 482 400 €

Sur l'emploi – formation, l'essentiel porte sur la cotisation à la MLIIR (107 800 €), l'appel à projet sur l'Economie Sociale et Solidaire en partenariat avec le Département de l'Isère (5 000 €) et le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (30 000 €). A cela s'ajoutent les moyens jusqu'ici dédiés par la Région de Condrieu pour l'insertion des jeunes avec la participation à la MIFIVA et au Fonds d'Aide aux Jeunes (24.000 €), l'animation territoriale du PLIE (8 000 €) et diverses dépenses de gestion.

S'agissant de l'insertion des publics en difficultés, il s'agit :

- D'une part de la reprise des moyens dédiés au PLIE géré jusqu'ici par ViennAgglo : marché de prestation des référents de parcours (268 000 €), des moyens de maintenance informatique (6.200 €) et des prestations de suivi – animation (4 000 €) ;
- D'autre part de la reprise des moyens dédiés par la Région de Condrieu à l'animation du lieu « ressources emploi » (191.000 €) et autres prestations (13.200 €).

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 418.400 €. Il s'agit du financement du PLIE par le Fonds Social Européen (363.000 €), par le Département de l'Isère (38 000 €), et par l'Etat (15 500 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 382 000 € en 2018.

Avec les thématiques suivantes :

- La planification urbaine 16 000 €
- Les participations à des structures extérieures de planification 307 600 €
- Les charges de gestion de nos réserves foncières 25 100 €
- Les moyens d'exploitation du SIG 20 800 €
- Les charges relatives au portage foncier pour les communes 4 500 €
- Des dépenses diverses 8 000 €

La planification urbaine comprend les honoraires de la consultation architecturales (15 000 €) et la cotisation au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Concernant les structures extérieures de planification, l'essentiel porte sur notre participation au SCOT des Rives du Rhône (231 000 €), nos cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'OFPI (7 000 €), au CERF (3 000 €) et à la SAFER (2 600 €). A cela s'ajoutent une dotation de 50 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme et la perception en fonctionnement du GPRA (9 000 €).

Les charges de gestion des réserves foncières portent sur des impôts fonciers (12 900 €), des interventions de maintenance (8 200 €) et des fluides (4 000 €).

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 443 100 € en 2018.

Avec les thématiques suivantes :

- la politique intercommunale de l'habitat 27 000 €
- le CLH 74 000 €
- l'étude pré opérationnelle de l'OPAH 97 000 €
- l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage 226 600 €
- la convention Solhia (amélioration habitat) 18 500 €

Concernant le Contrat Local de l'Habitat (CLH), les dépenses portent sur notre cotisation à l'ADIL (5 000 €), notre participation à l'instance de pilotage sur l'hébergement en Isère-Rhodanienne (5 000 €), la subvention à RIVHAJ (43 000 €) et les moyens d'action pour réaliser le bilan triennal du PLH (20 000 €).

En 2017, nous inscrivons 97 000 € pour le suivi animation de l'OPAH.

Les recettes s'élèvent à 64 000 €, il s'agit du financement de l'ANAH (38 000 €), du financement Etat au titre de la prime à l'ingénierie sur la précarité énergétique (20 000 €) et de la participation des bailleurs au CLH (6 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 559 100 € en 2018.

Avec les thématiques suivantes :

- le Contrat de Ville.....	321 000 €
- la Réussite Educative.....	137 000 €
- l'Atelier de Santé Ville	5 500 €
- la Prévention / Sécurité.....	73 500 €
- le Relais Oxyjeunes	9 600 €
- le Fonds de Participation aux Habitants	5 000 €
- des dépenses diverses	7 500 €

Concernant le Contrat Ville, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (250 000 €) et sur l'aide aux 3 communes pour l'ingénierie locale (55 000 €) et sur l'évaluation (16 000 €).

Sur la prévention et la sécurité, nous avons la subvention aux Associations Trait d'Union (26 500 €), et APRESS (39 500 €). A cela s'ajoutent les moyens d'action en direction des jeunes sur les communes péri urbaines (7 500 €).

Les recettes s'élèvent à 93 500 €. Elles portent sur le financement ANRU par la Caisse des Dépôts et Consignations, (11 500 €), le remboursement du GIP Réussite Educative (32 000 €), un financement ACSE sur l'équipe projet Contrat de Ville (14 000 €) et le financement de l'Etat et du Département sur l'Atelier Santé Ville (32 800 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 256 400 € en 2018.

Avec les thématiques suivantes :

	<u>BP 2018</u>
- le fonctionnement des structures d'accueil	1 004 900 €
- les subventions et participations versées	251 500 €

En 2018, Vienne Condrieu Agglomération sera gestionnaire en direct de 13 établissements d'accueil de jeunes enfants, de 3 haltes garderies, de 9 relais d'assistantes maternelles et de 3 lieux d'accueils parents-enfants. Le budget de fonctionnement de ces structures s'élève à 1.004 900 €.

Les subventions versées sont de 251.500 €. Elles concernent nos participations aux ludothèques de Vienne et Pont-Evêque (134.500 €), aux 4 centres de loisirs 3-6 ans mis en place par la Région de Condrieu (86.000 €) et au financement du service de gestion des remplacements avec Vienne (31.000 €).

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent à 4 365 600 € en 2018 avec la ventilation suivante :

- participations des usagers	892 000 €
- participation de la CAF (PSU)	3 121 300 €
- financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse	331 000 €
- financement du Département pour les RAM	21 300 €

LE SERVICE ESPACE JEUNESSE

Les crédits de fonctionnement hors personnel dédiés au service « Espace Jeunesse » s'élèvent à 50.000 €.

Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la Communauté de communes de la Région de Condrieu et se ventilent dans les actions suivantes :

- Moyens généraux :	5 000 €
- Accueil Loisirs :	9 000 €
- Mini-camps :	7 000 €
- Ren'carts :	3 000 €
- PIJ (Point Information Jeunesse) :	5 000 €
- Anim Jeunes (sorties, activités) :	18 000 €
- Location matériel :	3 000 €

Les recettes de fonctionnement de ce service s'élève à 91 000 € avec notamment la participation de la CAF (70 000 € au titre de la PSU) et les redevances perçues dans le cadre des activités (21 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 141 000 € en 2018

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (26 000 €), de la convention avec le SDIS (105 000 €) et de la maintenance informatique (10 000 €).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (780 000 €).

LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 165 900 € en 2018.

Avec les thématiques suivantes :

- Participation au Pôle Métropolitain	120 000 €
- Actions de résonances métropolitaines	15 000 €
- Moyens pour le Conseil de Développement	6 000 €
- Moyens des services du PSDT	19 600 €
- Dépenses diverses.....	5 300 €

S'agissant de notre participation au Pôle Métropolitain, celle-ci est en diminution de 5,88 % par rapport à 2017. Elle est également à minorer du remboursement en recettes des personnels mis conventionnellement à disposition du pôle (38 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie en 2018 sont de 1 543 300 €.

Avec les thématiques suivantes :

- les interventions directes de l'Agglo sur la voirie436 300 €
- les conventions de gestion avec les communes893 000 €
- les dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques 164 000 €
- les autres dépenses de gestion (espaces extérieurs...).....50 000 €

Pour les interventions directes de ViennAgglo sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dits (235 000 €), l'élimination des déchets de voirie (120 000 €), diverses dépenses de gestion (44 300 €) et l'entretien de la vélo route de la Via Rhôna (37 000 €).

LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 643 000 € en 2018.

Avec 2 volets :

- les eaux pluviales 210 000 €
- les rivières 411 000 €
- GEMAPI (CCRC) 22 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la plus grosse somme concerne la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires (150 000 €).

A cela s'ajoute une dotation de 60 000 € pour l'entretien des réseaux séparatifs.

Sur les rivières, nous avons : les contributions aux syndicats de rivières « des 4 vallées » (385 000 €) et de la « Varèze-Saluant » (6 000 €), ainsi qu'une enveloppe pour des interventions sur les autres sites hors périmètre de ces syndicats (20 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel s'élèvent à 519 100 € en 2018.

Les dépenses concernent : les charges d'eau, d'électricité, fuel, maintenance..., des 3 stades, des 7 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir et du boulodrome.

A cela s'ajoutent des participations versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard, et le remboursement aux collèges du transport des élèves vers les stades et les piscines.

Les recettes s'élèvent à 133 000 €. Il s'agit principalement de la participation de la Région et des Départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 567 900 € en 2018

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal 393 500 €
- Piscine d'Eyzin Pinet..... 54 400 €
- Participations et dépenses diverses 120 000 €

Les dépenses d'exploitation des piscines portent sur : les consommations d'eau, l'électricité, le gaz, le gardiennage, la maintenance, et diverses autres dépenses de gestion.

Les participations concernent le remboursement à la piscine de Loire sur Rhône de l'accès des scolaires de la commune de Chasse sur Rhône (16 000 €) et le remboursement aux communes des frais liés à la pratique de la natation des scolaires (97 000 €).

Les recettes des piscines s'élèvent à 246 800 € avec pour l'essentiel le produit des entrées (222 000 €), les locations (10 000 €) et autres produits d'exploitation (14 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'ENVIRONNEMENT, LA NATURE, LE PLAN CLIMAT

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 249 900 € en 2018.

Avec la ventilation suivante :

- La Charte Forestière	13 000 €
- L'entretien des sentiers	7 700 €
- La lutte contre l'ambrosie	37 000 €
- La surveillance de la qualité de l'air	14 500 €
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	142 700 €
- Des participations diverses (CONIB)	35 000 €

S'agissant du Plan Climat Air Energie Territorial, l'enveloppe comprend notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme TEPOS (50 000 €), le programme CITERGIE (8 800 €), l'élaboration du volet "Air" du Plan Climat Air Energie Territorial (10 000 €), l'actualisation du PCAET au nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération (15 000 €), l'accompagnement à la création de réseaux de chaleur (15 000 €), la convention de partenariat avec l'ADEIR sur le projet Greencycle (7 500 €), la convention d'accompagnement de l'AGEDEN (21 000 €), la convention de partenariat avec l'agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA-EE) sur la démarche TEPOS (6 000 €).

Les recettes s'élèvent à 38 000 €. Elles concernent des financements de l'ADEME (19 000 €) et de l'Europe (10 000 €) sur le Plan Climat, et une subvention du Département de l'Isère (9 000 €) sur les sentiers de randonnées.

LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement, hors dépenses de personnels, de la gestion des déchets s'élèvent à 7 114 700 € en 2018.

Avec la ventilation suivante :

- Marchés de la Collecte des ordures ménagères au marché, à l'entreprise	1 285 000 €
- Marchés de la Collecte sélective	225 000 €
- Gestion des points d'apport volontaire du verre	124 000 €
- Gestion des points d'apport volontaire des emballages	290 600 €
- Collecte des ordures ménagères des marchés de Vienne	73 000 €
- Collecte des cartons des professionnels	7 000 €
- Gestion des points d'apport volontaire de papier	66 000 €
- Gestion des points en porte à porte des emballages	92 700 €
- L'élimination et la gestion des déchèteries	2 034 200 €
- L'entretien des bacs et points d'apport volontaire	61 500 €
- La gestion des véhicules de collecte en régie	218 000 €
- Le traitement des ordures ménagères	2 497 350 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique	106 200 €
- Des dépenses diverses de gestion	34 150 €

Le budget global de la gestion des déchets et son financement est explicité dans la présentation annexée aux pages 42 et 43 du présent rapport.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

Les recettes d'exploitation (hors fiscalité) de la gestion des déchets s'élèvent à 1 727 600 € avec la décomposition suivante :

- redevances spéciales.....391 000 €
- reventes des matériaux.....457 600 €
- participations des éco des organismes.....878 000 €
- Remboursement divers1 000 €

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 376 100 € en 2018.

Avec la ventilation suivante :

- la maintenance et la gestion des bâtiments administratifs et techniques 188 900 €
- la gestion du parc de véhicules..... 174 400 €
- les autres moyens de service divers 12 800 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques.

LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 64 000 € en 2018.

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve le Festival de l'Humour, Ciné Eté, la course VTT de l'Ecureuil.....

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE FINANCEMENT DES FOURRIERES ANIMALES

Le financement des fourrières animales est de 38 000 € en 2018, dont 32 000 € au titre de la convention avec la SPA de Brignais et 6 000 € de soutien au refuge de Gerbey.

LA CONTRIBUTION AU SERVICE INCENDIE

Elle s'élève à 2 751 000 € en 2018 dont :

- | | |
|--------------|-------------|
| - SDIS Isère | 2 432 000 € |
| - SDIS Rhône | 319 000 € |

3.3.6 - LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 696 300 € en 2018

On trouve ici :

- l'administration générale et les autres dépenses centralisées 641 000 €
- l'assemblée communautaire 398 000 €
- la communication 311 500 €
- l'informatique et le système d'information 345 800 €

Dans les dépenses d'administration générale on trouve les assurances (403 600 €) et des charges diverses centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impression, ...).

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que la cotisation patronale afférente) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus).

Le budget de la communication se décompose en 2 parties :

- la communication institutionnelle (208 000 €) qui comprend le magazine Agglo Mag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou événements d'ordre institutionnel,
- la communication liée à l'action dans les différents domaines de compétences de ViennAgglo (103 500 €)

Le budget de fonctionnement de l'informatique est de 345 800 € en 2018.

Il s'agit à la fois des dépenses de maintenance des postes et du réseau, des licences, des copieurs et des dépenses de télécommunication.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - L'assainissement

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2018 DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement transport	3 850 000 €	• Financement DSP transports urbains	3 760 000 €
• Financement transports scolaires	3 267 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	118 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	16 000 €	• Transports scolaires (lignes interurbaines)	2 879 200 €
• Recettes exploitation diverses	55 000 €	• Modes doux de déplacement	91 600 €
• Subventions équilibre du Budget Principal	1 120 000 €	• Intermodalité des transports	57 000 €
		• Fonctionnement de la Direction	383 200 €
		• Frais financiers	31 000 €
		• Dépenses diverses	5 000 €
S/Total Recettes réelles.....	8 308 000 €	S/Total Dépenses réelle.....	7 325 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	42 000 €	• Op. ordre amortissement immo.	1 025 000 €
TOTAL RECETTES.....	8 350 000 €	TOTAL DEPENSES.....	8 350 000 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- les participations des départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- quelques recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal

En 2018, le budget des transports et déplacements s'inscrit dans la continuité d'action mise en place par ViennAgglo. Il n'intègre pas à ce stade la prise de compétence des transports scolaires, urbains et interurbains sur les communes de la Région de Condrieu. En effet cette prise de compétence reste subordonnée à l'aboutissement des discussions engagées pour l'organisation et le financement du transfert avec le SYTRAL et la Région.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2018 IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	352 700 €	• Charges de gestion à caractère général	260 700 €
• Produits exceptionnels	6 000 €	• Charges exceptionnelles	6 000 €
• Subvention équilibre du budget principal	188 000 €	• Intérêts de la dette	25 000 €
S/Total Recettes réelles.....	546 700 €	S/Total Dépenses réelles.....	291 700 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	14 000 €	• Op. d'ordre amortissement immo.	265 000 €
		• Op. d'ordre virement.	4 000 €
TOTAL RECETTES.....	560 700 €	TOTAL DEPENSES.....	560 700 €

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de Saint Germain : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, Pépinière Antarès, site ex. EDF rue Denfert Rochereau,
- du site « Clé du Rhône » sur la zone du Trye

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	1 200 000 €	• Travaux d'aménagement	700 000 €
• Subv équilibre budget principal	62 000 €	• Taxes foncières	62 000 €
S/Total Recettes réelles.....	1 262 000 €	S/Total Dépenses réelles.....	762 000 €
• Op. d'ordre entrée de stock	700 000 €	• Op. ordre sorties de stock	1 200 000 €
TOTAL RECETTES.....	1 962 000 €	TOTAL DEPENSES.....	1 962 000 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2018, ce budget prévoit 700 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit:

- Espace Saint-Germain 77.000 €
- Zone de la Noyerée à Luzinay 50.000 €
- Zone du Rocher à Establin 69.000 €
- Zone de Monplaisir à Pont-Evêque 10.000 €
- Zone du Plateau à Trèves 298.000 €
- Zone du Chalet à Echaldas 196.000 €

L'ensemble est financé par des cessions de terrains.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	4 673 000 €	• Charges de gestion à caractère général	1 976 500 €
• Produit redevance assainissement non collectif	78 000 €	• Dépenses de personnel	1 401 500 €
• Produit de la PFAC (participation au financement asst collectif)	802 000 €	• Autres charges de gestion courantes	126 000 €
• Redevance rejets non domestiques	205 000 €	• Intérêts de la dette	561 000 €
• Subventions Agence de l'eau	351 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	38 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	103 000 €		
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	150 000 €		
• Vente de gaz (STEP)	100 000 €		
• Recettes exploitation STEP	153 000 €		
• Indemnisation sinistre	400 000 €		
S/Total Recettes réelles.....	7 015 000 €	S/Total Dépenses réelles.....	4 103 000 €
• Op. d'ordre amortissement subventions	509 000 €	• Op. d'ordre amortissement	2 025 000 €
		• Op. d'ordre virement	1 396 000 €
TOTAL RECETTES.....	7 524 000 €	TOTAL DEPENSES.....	7 524 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Le budget de l'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération est le résultat d'une consolidation importante puisqu'il agrège :

- Les deux budgets annexes assainissement (en régie et affermage) précédents de ViennAgglo,
- La reprise des budgets des syndicats d'assainissement dissous,
- Les budgets assainissement précédents des communes de la Région de Condrieu et de Meyssiez qui exerçaient jusqu'ici la compétence assainissement à l'échelle communale.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT (suite)

VENTILATION FONCTIONNELLE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Eu égard à cette complexité particulière et pour pouvoir effectuer un suivi rigoureux des différents postes budgétaires, ce budget annexe a été construit avec une ventilation fonctionnelle des dépenses et les recettes par secteur et par mode d'exploitation :

- Les réseaux du secteur Centre en régie : Chonas l'Amballan, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Serpaize, Vienne.
- Les réseaux du secteur Nord en affermage : Chasse sur Rhône, Chuzelles, Luzinay, Saint Romain en Gal, Seyssuel, Villette de Vienne.
- Les réseaux du secteur Est en affermage : Les Côtes d'Arej, Estrablin, Eyzin Pinet, Jardin, Moidieu-Détourbe, Saint Sorlin de Vienne.
- Les réseaux du secteur Ouest en affermage : Ampuis, Condrieu, Saint Cyr sur le Rhône, Sainte Colombe.
- Les réseaux du secteur Ouest en régie : Les Haies, Longes, Trèves, Tupin et Semons.
- Le réseau de Septème : ce réseau était jusqu'à présent géré par le SIASO
- Le réseau de Meyssiez
- L'ancien collecteur Rhône- Gier : suite à la réduction de périmètre de ce syndicat, Vienne Condrieu Agglomération va récupérer les charges de fonctionnement des collecteurs 1 et 2. Cette antenne intègre également un coût équivalent à la participation versée antérieurement par Condrieu au Syndicat Rhône-Gier au titre du transit des eaux usées de Condrieu dans le collecteur 3 du syndicat Rhône-Gier.
- Le traitement pour Condrieu : il s'agit du paiement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais pour le traitement des eaux usées de Condrieu à la station de Saint Alban du Rhône.
- La station d'épuration de Vienne Sud : cette dernière était auparavant gérée par le SYSTEPUR
- La station d'épuration de Chasse sur Rhône : cette dernière était auparavant gérée par le SISEC
- La station d'épuration d'Eyzin Pinet
- La station d'épuration des Côtes d'Arej
- Les stations d'épuration de Longes
- La station d'épuration des Haies
- La station d'épuration de Meyssiez
- Le service du SPANC
- Les charges d'administration générale : cette antenne regroupe les dépenses générales liées à l'assainissement ne pouvant pas être ventilées sur les autres budgets.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de ces communes. Vienne Condrieu Agglomération va donc se substituer de droit à ces communes au sein de ce syndicat. Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent par conséquent pas dans le budget assainissement.

8 -

L'INVESTISSEMENT

8.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

(Investissements réels, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette)

LES INVESTISSEMENT PAR BUDGETS

Budgets	Montants
Budget Principal	15 000 000 €
Budget des Transports et déplacements	3 783 000 €
Budget Immobilier d'Entreprises	807 000 €
Budget Zones Economiques	700 000 €
Budget Assainissement	5 123 000 €
TOTAL Dépenses Investissement	25 413 000 €

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants
▪ L'Economie, le tourisme	2 556 000 €
▪ L'Aménagement et la rénovation urbaine	590 000 €
▪ Les transports et déplacements	3 783 000 €
▪ L'environnement et la gestion des déchets.....	2 021 000 €
▪ La voirie communautaire.....	5 961 000 €
▪ L'assainissement, les eaux pluviales, les rivières.....	6 343 000 €
▪ Les équipements sportifs et les piscines.....	1 464 000 €
▪ La Petite Enfance et la Téléalarme.....	480 000 €
▪ La Politique de l'Habitat.....	1 127 000 €
▪ La Maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.....	1 088 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	25 413 000 €

8.2 – SUR L'INVESTISSEMENT – LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2018

En 2018, le budget d'investissement de Vienne Condrieu Agglomération trouve un bon équilibre dans sa répartition par domaines d'intervention comme l'atteste la présentation détaillée par opérations dans les pages suivantes.

On relèvera les points forts suivants :

- **Sur l'économie** : l'effort porte principalement sur la poursuite de l'aménagement de zones économiques : Espace Saint-Germain, zone du Plateau à Trèves, zone du Chalet à Echallas, zones de la Noyérée à luzinay et du Rocher à Estrablin. A cela s'ajoutent des travaux en immobilier d'entreprises : aménagement de l'immeuble Ellipse, la relocalisation de la Pépinière et la restructuration d'un bâtiment industriel sur la zone du Trye à Saint-Romain en Gal.
- **Sur l'aménagement du territoire** : on trouve principalement, en dépenses et recettes, les moyens dédiés au portage des PLU des communes et la participation de la communauté d'agglomération à la restructuration du site ex Bocoton dans la vallée de la Gère à Pont-Evêque.
- **Sur les transports et déplacements** : outre les crédits habituels pour la poursuite de la mise en accessibilité et le maintien des équipements, il faut retenir deux opérations emblématiques :
 - o Le renouvellement de 2 bus dont un premier bus alimenté en GNV,
 - o L'entrée en phase réalisation des travaux de modernisation de la plateforme de mobilité du territoire située à Pont-Evêque,
- **Sur la voirie et les infrastructures** : le budget d'investissement 2018 est important (5,96 M€). Il comprend notamment :
 - o la reprise des enveloppes budgétaires dédiées précédemment par ViennAgglo et la Région de Condrieu aux travaux de voirie, aussi bien sur les enveloppes conventionnelles attribuées par communes que sur l'enveloppe complémentaire sur fonds propres,
 - o la poursuite des opérations qui relèvent de la mise en œuvre du Plan de Déplacement urbain : aménagements de sécurité, de pistes cyclables, etc...

On relèvera aussi des crédits de paiements significatifs pour deux opérations structurantes qui démarrent : l'aménagement de la voie verte en encorbellement sur les quais à Vienne et la réalisation d'un couloir bus sur le cours Briller.

- **Sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, les actions pour maîtriser les eaux de ruissellement et les rivières** : le budget d'investissement 2018 est également important (6,343 M€). Il reprend à son compte les programmes de modernisation des stations et des réseaux des deux territoires ainsi que des syndicats d'assainissement dissous.
- **Sur la petite enfance** : au-delà des crédits habituels consacrés au maintien à niveau des équipements, l'année 2018 voit le premier crédit de paiement pour les travaux d'aménagement de la micro crèche de Moidieu Détourbe.
- **Sur les équipements sportifs** : on retiendra principalement la rénovation des toitures des gymnases de Seyssuel et de Pont-Évêque, l'équipement des gymnases en gestion sécurisé des accès et vidéo, et un premier crédit de paiement pour les études en vue de la réalisation d'un nouveau bassin au stade nautique de Saint-Romain en Gal.
- **Sur la gestion des déchets et l'environnement** : on retiendra d'abord la poursuite du déploiement des conteneurs et le renouvellement des équipements.

A noter également la réinscription de crédits d'aménagement portés antérieurement par le Syvrom sur le centre d'enfouissement technique et le quai de transfert, ainsi que l'enveloppe significative consacrée à accompagner les communes dans la modernisation de leur éclairage public dans le cadre du programme de financement TEPCV.

8.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

L'Economie, tourisme..... 2.556.000 €

L'essentiel des inscriptions concernent les opérations suivantes :

- Aménagement de zones économiques : 700.000 €
- Pôle tertiaire St Germain : 325.000 €
- Immobilier d'entreprise : 807.000 €,
- Etudes et aménagements sur zones existantes : 10.000 €
- Soutien au commerce : 174.000 €
- Etudes, travaux, signalétique, et interventions diverses sur le tourisme : 71.000 €
- Equipements Jazz à Vienne : 50.000 €
- Equipements Office de Tourisme : 35 000 €
- Maison du festival Jazz : 250 000 €
- Extension de la halte fluviale : 124 000 €
- Programme Europeen Leader (CCRC) : 10 000 €

L'Aménagement et rénovation urbaine 590.000 €

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- Les études concernant les PLU des communes : 300 000 €
- Le crédit pour des travaux sur nos réserves foncières : 50.000 €
- Le portage foncier pour les communes : 40.000 €
- Aménagement Vienne Sévenne (cf. convention Epora) : 20.000 €
- Des travaux de voirie sur le programme ANRU : 45 000 €
- Aménagement Vallée de Gère (restructuration site ex Bocoton) : 135 000 €

Transports 3.783.000 €

Pour ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant et le maintien à niveau du réseau: 866.000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité : 330.000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux : 80.000 €
- La modernisation de la plate-forme de mobilité : 2 500.000 €
- Des études et équipements divers : 7 000 €

8.4- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'Environnement et gestion des déchets..... 2.021.000 €

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau des matériels de collecte : 70.500 €
- Le renouvellement des bacs : 131.500 €
- L'aménagement des points d'apports volontaires : 86.000 €
- Le renouvellement des composteurs : 24.000 €
- Le réaménagement et la modernisation des déchèteries : 100.000 €
- Les grosses réparations sur déchèteries : 50.000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés : 650.000 €
- Divers équipements : 2.000 €
- Des travaux de réaménagement du quai de transfert (ex Syvrom) : 320.000 €
- Des travaux post exploitation du Centre d'enfouissement technique : 187.000 €
- La modernisation de l'éclairage public des communes (financement TPCV) : 400.000 €

Voirie communautaire et infrastructures 5.961.000 €

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie : 1.900.000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres : 2.300.000 €
- Les réfections de voirie dans les zones économiques: 300.000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDU : 300.000 €
- L'aménagement de pistes cyclables : 100.000 €
- La voie verte en encorbellement sur les quais à Vienne : 500.000 €
- Le complément d'échangeur Vienne Sud : 22.000 €
- L'aménagement couloir bus en site propre cours Briller : 300.000 €
- La modernisation Eclairage public zones économiques (programme TEPCV) : 20.000 €
- Les interventions diverses : 7.000 €
- Le programme annuel de renouvellement des matériels de voirie : 172.000 €
- Les travaux d'entretien sur la Via Rhôna : 40.000 €

8.5- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'assainissement, les eaux pluviales et les rivières..... 6.343.000 €

Un effort budgétaire important est fait en ce domaine pour accompagner la modernisation des systèmes des réseaux :

- Investissements sur réseaux secteur centre en régie	800.000 €
- Investissements sur réseaux secteur nord en affermage	180.000 €
- Investissements sur réseaux secteur est en affermage	970.000 €
- Investissements sur la STEP Vienne Sud	1.800.000 €
- Investissements sur la STEP de Chasse sur Rhône	195.000 €
- Investissements sur les réseaux secteur ouest en régie	70.000 €
- Investissements sur les réseaux secteur ouest en affermage	240.000 €
- Investissements sur la STEP des Haies	160.000 €
- Investissements sur le réseau à Septème	350.000 €
- Investissements sur le réseau à Meyssiez	60.000 €
- Equipements et matériels divers	298.000 €
- Sur le budget principal, travaux et contribution réseaux eaux pluviales :	750.000 €
- Sur le budget principal, travaux eaux de ruissellement et rivières	400.000 €
- Sur le budget principal, participation au SIRG (contrat rivière Gier)	70.000 €

Les équipements sportifs..... 1.464.000 €

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau des gymnases : 100.000 €
- L'équipement et les travaux annuels sur les terrains de sports : 70.000 €
- Entretien du boulodrome et divers: 4.000 €
- La rénovation des toitures des gymnases de Seyssuel et Pont-Evêque : 850.000 €
- Equipement des gymnases en gestion sécurisé des accès et vidéo : 280.000 €
- Le maintien à niveau des équipements nautiques : 100.000 €
- La poursuite du Schéma directeur des équipements sportifs : 10.000 €
- Les études de réalisation du nouveau bassin au stade nautique de St Romain en Gal : 50.000 €

La Petite enfance et la Téléalarme 480.000 €

L'année 2018 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Travaux et aménagement de maintien à niveau des EAJE existants : 130.000 €
- Pôle Petite enfance de Pont-Evêque : 30.000 €
- Regroupement Petit martin /microcrèche : 15.000 €
- Renouvellement des matériels de téléalarme : 105.000 €
- Micro crèche Moidieu : 200.000 €

8.6 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'Habitat 1.127.000 €

De nombreux programmes prévus dans les PLH de ViennAgglo et de la Région de Condrieu, initiés dans les communes et par les bailleurs, sont désormais en phase opérationnelle et leur réalisation s'accélère.

Ce qui explique l'importance des crédits de paiement mis en place en 2018 :

- Opérations de constructions de logements sociaux (participations aux communes au titre du PLH ou de l'ANRU) 250.000 €
- Opérations de relocation et réhabilitations (aides aux bailleurs sociaux) : 50.000 €
- Aide à la pierre sur programme ANRU : 140.000 €
- Soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH : 90.000 €
- Eco prime habitat : 322.000 €
- Programme annuel travaux de maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage : 60.000 €
- Aides à la rénovation propriétaires occupants (PLH ex CCRC) : 5.000 €
- Aides à la rénovation propriétaires bailleurs (PLH ex CCRC) : 18.000 €
- Aides à la rénovation bailleurs sociaux (PLH ex CCRC) : 136.000 €
- Aides à la rénovation bailleurs sociaux-accession à la propriété (PLH ex CCRC) : 56.000 €

La maintenance du patrimoine, Informatique, Administration Générale 1.088.000 €

Il s'agit principalement :

- De l'informatique de l'Agglo (398.000 €) et de l'informatique dans les écoles (145.000 €),
- Du maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques, ainsi que du renouvellement des matériels (189.000 €)
- Des travaux de mise en accessibilité des ERP (200.000 €)
- Du programme économies d'eau (subv Agence de l'eau) : 50 000 €
- Du renouvellement des outils de communication (site internet et banque d'images du territoire) : 32.000 €
- Maintien à niveau des sentiers: 2.000 €
- La signalétique du territoire (72.000 €)

8.7- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

(hors remboursement du capital de la dette)

La structure de financement de l'investissement se présente comme suit pour les différents budgets.

	Budget principal	Transport	Assainissement	Immo Entrepr	Zones Eco	TOTAL
Subventions participations	2,127 M€	1,200 M€	1,213 M€	0,043 M€	/	4,583 M€
Cessions, rembmts d'avances	0,597 M€	/	/	/	0,700 M€	1,297M€
Récupération TVA	1,864 M€	0,688 M€	/	/	/	2,552 M€
Autofinancement net	1,812 M€	0,864 M€	1,585 M€	/	/	4,261 M€
Emprunt	8,600 M€	1,031 M€	2,325 M€	0,764 M€	/	12,720 M€
TOTAL	15,000 M€	3,783 M€	5,123 M€	0,807 M€	0,700 M€	25,413 M€

Commentaires :

- Le financement de l'investissement au BP 2018 présente une structure bien équilibrée,
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets est limité à 12,72 M€ soit 50 % du financement des investissements.
- Sur le budget principal le recours à l'emprunt (8,6 M€) est légèrement plus important avec 57,33 % du financement des investissements.
- On considère généralement que « l'autofinancement de l'investissement » est constitué de « l'épargne nette + le produit des cessions + la récupération de la TVA ».

Ainsi on constate que l'autofinancement représente 31,91 % du financement de l'investissement sur l'ensemble des budgets et 28,48 % du financement sur le seul budget principal.

9.1 - LA GESTION DE LA DETTE (hors assainissement)

Au 1^{er} janvier 2018, la situation de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération (hors assainissement) est la suivante :

	Ex ViennAgglo (1)	Ex CCRC (2)	Ex Syvrom (3)	Total Budget Principal Vienne Condrieu Agglomération (4) = (1+2+3)	Transports (5)	Immob entreprise (6)	Total (4+5+6)
Encours de la dette au 1/1/2017	30 238 377 €	2 082 503 €	1 204 466 €	33 525 346 €	1 347 685 €	1 216 939 €	36 089 970 €
Encours de la dette au 1/1/2018	31 549 792 €	1 932 793 €	1 118 036 €	34 600 621 €	1 430 538 €	974 689 €	37 005 848 €
Encours à Taux Fixe 2018	18 374 191 €	1 932 793 €	1 118 036 €	21 425 020 €	605 538 €	455 022 €	22 485 581 €
Encours à Taux Variable 2018	13 175 601 €	/	/	13 175 601 €	825 000 €	519 667 €	14 520 267 €
Annuité 2017	3 193 061 €	161 152 €	102 590 €	3 456 803 €	147 477 €	275 092 €	3 879 372 €
Annuité 2018 (prévisionnel)	2 944 000 €	244 000 €	103 000 €	3 291 000 €	150 000 €	287 000 €	3 728 000 €
Taux d'intérêt moyen 2018	2,37 %		1,35 %		2,36 %	2,51 %	
Durée de remboursement: Encours/Épargne Brute				6 ANS ET 10 MOIS	1 AN ET 5 MOIS	4 ANS ET 10 MOIS	

Commentaires :

- Au 1^{er} janvier 2018, l'encours global de la dette de « Vienne Condrieu Agglomération » (hors assainissement) est de 37 M€ ;
- La dette du seul budget principal est de 34,6 M€, elle résulte de la consolidation de l'encours des emprunts souscrits par : ViennAgglo, la Communauté de la Région de Condrieu et le Syvrom ;
- La communauté d'agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux est bien équilibrée entre les emprunts à taux fixes (60,76%) et les emprunts à taux variables (39,24%) ;
- La durée de remboursement, qui est généralement définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 6 ans et 10 mois sur le budget principal, de 1 an et 5 mois sur le budget des transports et de 4 ans et 10 mois sur le budget de l'immobilier d'entreprises.

Cette durée reste donc bien en deçà des 12 – 15 ans de remboursement qui constitue le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

9.2 – GESTION DE LA DETTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2018, la situation de l'endettement du budget annexe de l'assainissement est la suivante :

	Ex- budget régie	Ex-budget affermage	Ex- SYSTEPUR	Ex SISEC	Ex SIASO	Communes CCRC	Total
Encours de la dette au 01/01/2017	4 097 608 €	4 500 438 €	9 466 917 €	498 792 €	/ €	2 425 073 €	20 988 828 €
Encours de la dette au 01/01/2018	3 905 475 €	4 115 997 €	9 012 960 €	407 965 €	230 000 €	2 391 691 €	20 064 088 €
Encours à taux fixe en 2018	2 942 794 €	1 494 818 €	3 328 818 €	307 227 €	230 000 €	Non connu	8 303 657 €
Encours à taux variable 2018	962 681 €	2 621 179 €	5 684 142 €	100 737 €	/ €	Non connu	9 368 740 €
Annuité 2017	332 279 €	509 608 €	606 934 €	96 702 €	/ €	275 123 €	1 820 645 €
Annuité 2018 (prévisionnelle)	333 500 €	500 000 €	663 500 €	101 200 €	16 000 €	273 800 €	1 888 000 €
Durée de remboursement "Encours/Epargne brute"							6 ans et 11 mois

Commentaires :

- Au 1^{er} Janvier 2018, l'encours de dette du budget annexe de l'assainissement s'élève à 20,06 M€ ;
- Il s'agit de l'encours des dettes consolidées :
 - o Du budget annexe assainissement en régie de ViennAgglo,
 - o Du budget annexe assainissement en affermage de ViennAgglo,
 - o Du Systépur,
 - o Du Sisec,
 - o Du Siaso
 - o Des budgets annexes de l'assainissement des communes de la Région de Condrieu et de Meyssiez.
- Ce budget ne comporte pas d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux est bien équilibrée entre les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux variables;
- La durée de remboursement, qui est généralement définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'elle est de 6 ans et 11 mois

10 - LE BUDGET 2018 DE LA GESTION DES DECHETS (Etat annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au budget primitif d'un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du BP 2018.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 634 800 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 634 800 €
1 - Les dépenses d'exploitation du service gestion des déchets	7 114 700 €	1 - Les recettes d'exploitation du service.....	1 727 600 €
Locaux St Alban et autres dépenses.....	32 650 €	Redevance spéciale et tickets déchèteries.....	391 000 €
Marchés de collecte OM à l'entreprise.....	1 285 000 €	Revente de matériaux (déchèteries et coll sélect).....	457 600 €
Marchés de collecte sélective à l'entreprise.....	225 000 €	Participation des éco organismes....	878 000 €
Points d'apports volontaires verre	124 000 €	Autres recettes.....	1 000 €
Points d'apports volontaires emballages.....	290 600 €		
Contrat OM marché de Vienne...	73 000€		
Collecte cartons des professionnels.....	7 000 €		
Point d'apports volontaires papiers.....	66 000 €		
Porte à porte emballage	92 700 €		
Déchèteries.....	2 034 200 €		
CET post exploitation	106 200 €		
Traitement OM	2 497 350 €		
Contrats entretien des bacs et PAV.....	61 500 €		
Véhicules de collecte : carburant et entretien.....	218 000 €		
Divers (annulations de titres).....	1 500 €		
2 - Les dépenses d'exploitation assurées par d'autres services	35 500 €	2 - Le produit de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.....	8 894 000 €
La communication sur le tri	21 400 €		
La gestion des véhicules de service....	14 100 €		
Les indemnités de régisseurs et frais de mission.....	0 €		
3 - Les dépenses relatives aux ressources humaines	2 056 940 €		
4 - Les dépenses d'administration générale affectées à la gestion des déchets.....	293 375 €		
5 - Les intérêts de la dette.....	24 500 €		
Ex ViennAgglo.....	8 000 €		
Ex Syvrom.....	16 500 €		
6 - La dotation aux amortissements.....	683 200 €	3 - Reprise sur subvention (op d'ordre).....	13 200 €
Ex ViennAgglo.....	535 700 €	Ex Syvrom.....	7 300 €
Ex Syvrom.....	97 500 €	Ex CCRC.....	5 900 €
Ex CCRC.....	50 000 €		
7 - Virement à la section d'investissement.....	426 585 €		

10 - LE BUDGET 2018 DE LA GESTION DES DECHETS (Etat annexe) (suite)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 750 700 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 750 700 €
1 – Les opérations d'investissement sur le service de collecte	1 469 000 €	1 – Le produit du FC-TVA.....	220 000 €
<i>Progr annuel – grosses réparations et équipements.....</i> 70 500 €			
<i>Progr annuel – renouvellement des bacs et PAV.....</i> 131 500 €			
<i>Progr annuel – aménagement points apports volontaires.....</i> 86 000 €			
<i>Progr annuel – renouvellement composteurs.....</i> 24 000 €		2 – Virement de la section de fonctionnement.....	426 585 €
<i>Déploiement des conteneurs enterrés</i> 650 000 €			
<i>Quai de transfert.....</i> 320 000 €			
<i>CET post exploitation.....</i> 187 000 €			
2 – Les investissements concernant les déchetteries	150 000 €	4 – Emprunts (affectés en 2018).....	420 915 €
<i>Progr annuel grosses réparations et équipements.....</i> 50 000 €			
<i>Opérations de réaménagement et modernisation.....</i> 100 000 €			
3 – Le remboursement du capital de la dette	118 500 €		
<i>Ex ViennAgglo</i> 32 000 €			
<i>Ex Syvrom</i> 86 500 €			
4 – Reprise sur subvention (op d'ordre)	13 200 €	4 – La dotation aux amortissements (op d'ordre)	683 200 €
<i>Ex Syvrom</i> 7 300 €		<i>Ex ViennAgglo</i> 535 700 €	
<i>Ex CCRC</i> 5 900 €		<i>Ex Syvrom</i> 97 500 €	
		<i>Ex CCRC</i> 50 000 €	

En 2018, le budget de la gestion des déchets est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à :

- 10 634 000 € en fonctionnement
- 1 750 700 € en investissement

Le financement de la gestion des déchets est assuré par ses ressources propres et ne nécessite pas de participation du budget général.

L'investissement est financé par l'autofinancement (récupération TVA, amortissement et virement) à hauteur de 76 % et à hauteur de 24 % par l'emprunt.

